

En présentant ma demande, j'accepte les conditions générales suivantes :

Je déclare et garantis que je suis le propriétaire inscrit de la propriété indiquée dans ma demande et que j'ai l'autorisation de remplir et de présenter la demande à Manitoba Hydro. Au meilleur de mes connaissances, tous les renseignements fournis sont précis, complets et à jour.

Je demande à Manitoba Hydro d'enlever tous le matériel lié au gaz naturel lui appartenant (le « matériel ») qui se trouve dans la propriété et je l'autorise de le faire. Manitoba Hydro peut enlever tout le matériel qui lui appartient dans les plus brefs délais mais n'est pas tenue de le faire. Si Manitoba Hydro n'enlève pas le matériel, elle scellera le matériel de manière concrète, conformément aux codes et aux règlements applicables et aux pratiques en vigueur dans le secteur.

Je comprends les conséquences de ne pas avoir accès aux services de gaz naturel et par les présentes je libère et j'indemnise Manitoba Hydro, ses agents, ses filiales, ses successeurs et ses ayants droits de tout genre d'action, de cause d'action, de poursuite, de réclamations ou de demande de quelque nature ou genre, ou d'une combinaison de ce qui précède, en raison ou par suite de la cessation, de l'abandon ou du retrait, ou d'une combinaison de ce qui précède, du matériel lié au gaz naturel appartenant à Manitoba Hydro, et situé sur la propriété ou adjacente à celle-ci, et de l'absence du service dans la propriété.

Je comprends que si je souhaite le rétablissement du service de gaz naturel dans cette propriété, je devrai verser à Manitoba Hydro une somme telle que précisée par Manitoba Hydro et conformément à la politique en cours.